

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-01(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 14 janvier, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Date de convocation : 7 janvier 2021

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Votants : 5

Réception en Préfecture le : 15 JAN. 2021

Etaient présent(e)s : Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; Madame Patricia PAUL, 2^{ème} vice-présidente, Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président, Monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 27 octobre 2020 :

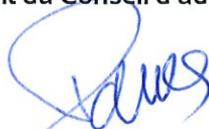
Le président expose :

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 27 octobre 2020 a été porté à la connaissance de chaque membre de cette instance.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir adopter ce procès-verbal.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN

Étaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Messieurs Pierre POURCIN, Robert GAY, Maurice JAYET, Serge SARDELLA.

Était excusée :

Madame Patricia PAUL

Assistaient également à la réunion :

Colonel Philippe SANSA, Directeur départemental des services d'incendie et de secours par suppléance ;

Commandant Olivier CHANTRIAUX, chef du groupement technique et logistique ;

Monsieur Jean-Christophe JULIEN, chef du groupement finances ;

Madame Marie-France MICHEL, assistante de direction chargée des instances.

Le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer. Le Président désigne monsieur GAY en qualité de secrétaire de séance et demande au colonel SANSA de présenter les rapports inscrits à l'ordre du jour.

Rapport n°1 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 16 septembre 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Attribution de marchés publics

Suite à la réunion de la CAO, le 27 octobre 2020, le Bureau valide l'attribution des marchés publics suivants :

- 1) Appel d'offre ouvert relatif à l'entretien et la réparation des véhicules légers pour les besoins de SDIS 04 – marché à bons de commande sans minimum et sans maximum, d'un an renouvelable trois fois par période identique :

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot 1 – Entretien et réparation des véhicules légers – secteur Barcelonnette	Lot infructueux – pas d'offre reçue	----
Lot 2 – Entretien et réparation des véhicules légers – secteur Sisteron	Garage MULLER Av Hector Berlioz – le Belvédère 04 160 Château-Arnoux / St Auban	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum
Lot n°3 – Entretien et réparation des véhicules légers – secteur Manosque	Garage MULLER Av Hector Berlioz – le Belvédère 04 160 Château-Arnoux / St Auban	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum
Lot n°3 – Entretien et réparation des véhicules légers – secteur Riez	Lot infructueux – pas d'offre reçue	----

- 2) Appel d'offre ouvert relatif à l'entretien et la réparation des véhicules poids-lourds pour les besoins de SDIS 04 – marché à bons de commande sans minimum et sans maximum,

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot 1 – Entretien et réparation des véhicules poids-lourds – secteur Nord	Alpes Provence VI Plaine de Lachaup 05 000 Gap	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum
Lot 2 – Entretien et réparation des véhicules poids-lourds – tous les autres CIS du 04	Alpes Provence VI ZI St Maurice BP 418 04 100 Manosque	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum

3) MAPA supérieurs à 90 000 € HT – Fourniture de pneumatiques véhicules légers :

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot n°1 – secteur Nord	AYME & Fils 216 avenue du Pont des Fontaines CS 10127 84 204 Carpentras cedex	Marché à bons de commande avec maximum de 10 000€ HT/an
Lot n°2 – secteur Centre	AYME & Fils 216 avenue du Pont des Fontaines CS 10127 84 204 Carpentras cedex	Marché à bons de commande avec maximum de 10 000€ HT/an
Lot n°3 – secteur Sud	AYME & Fils 216 avenue du Pont des Fontaines CS 10127 84 204 Carpentras cedex	Marché à bons de commande avec maximum de 10 000€ HT/an

4) MAPA supérieurs à 90 000 € HT – Fourniture de pneumatiques véhicules poids lourds :

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot unique	AYME & Fils 216 avenue du Pont des Fontaines CS 10127 84 204 Carpentras cedex	Marché à bons de commande avec maximum de 30 000€ HT/an

5) MAPA contrôle décennal des moyens élévateurs aériens pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute-Provence – marché à bons de commande avec maximum

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot unique	Magirus Camiva SAS 686 rue de Chantbord CS 82726 76 026 Chambéry cedex	Marché à bons de commande avec maximum de 60 000€ HT/an

Rapport n°3 : Autorisation de déposer des demandes de subventions d'investissement attachées au plan de réfection des centres de secours à propriété du SDIS 04

A la demande du président, le colonel SANSA présente ce rapport.

Plusieurs centres de secours propriété du SDIS 04 ont besoin de bénéficier de travaux de réfection ou de reconstruction, afin notamment d'améliorer les conditions de vie et de travail des sapeurs-pompiers tel que prévu au Plan Pluriannuel d'Investissements bâtementaires entrepris par le SDIS 04.

La Région Sud PACA pourra participer au financement de ces travaux au moyen de subventions d'investissements qui pourraient couvrir entre 16 et 32 % de leurs coûts au titre du FRAT. Madame BAREILLE s'est engagée à appuyer les demandes de subventions du SDIS 04.

Monsieur GAY demande quel est le plafond éligible à ces subventions.

Monsieur JULIEN précise que le montant maximum est de 200 000 €. Le commandant CHANTRIAUX informe le Bureau que le montant des travaux de rénovation s'élève à 300 000 € environ.

Les membres de l'équipe protocole et de la cellule communication du SDIS réalisent également, de nombreuses missions non-opérationnelles à titre bénévole afin de soutenir et faciliter les actions du SDIS.

Le repas de fin d'année organisé pour les remercier ne pouvant avoir lieu en raison de la crise sanitaire il est proposé de remettre à chacun un chèque-cadeau de 30 €, soit une dépense de 2667 €.

MM JAYET, SARDELLA et GAY estiment que cette somme est vraiment symbolique et ils ne verraient pas d'inconvénient à ce que cette somme soit portée à 50 €.

Le colonel SANSA et le commandant CHANTRIAUX précise que le service a également doté les membres de l'équipe départementale de soutien d'une tenue spécifique, pour 4000 €.

Au terme de ces explications le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n7 : Location d'un bâtiment pour créer une plateforme logistique au SDIS 04.

Le président présente la genèse de ce projet à monsieur JAYET, nouveau membre du Bureau.

La location pour 5 000 € HT hors charge, et ensuite l'achat, d'un bâtiment implanté dans la ZAE de AIGLUN, permettrait de satisfaire pleinement à nos besoins et créer un pôle logistique (Groupement Technique et Logistique et Pharmacie à Usage Intérieur) et libérer ainsi des espaces pour une rationalisation des services dans le bâtiment de la direction.

Les membres du Bureau qui ont visité les locaux et ont convenus que le bâtiment était adapté aux besoins du service.

Le colonel SANSA précise que le service des domaines a produit son avis sur la valeur locative et d'achat.

Monsieur GAY demande des précisions sur la durée de la location.

Le président rappelle que le bâtiment sera loué jusqu'à l'acquisition du bâtiment. Il rappelle que le Conseil départemental dans le cadre de la convention liée au plan pluriannuel bâtimentaire a octroyé 1,2 M€ pour l'acquisition du bâtiment et le centre de formation à la direction départementale.

Monsieur GAY demande si ces projets sont concernés par le plan de relance. Monsieur JULIEN répond par la négative.

Monsieur GAY propose au service de suivre l'évolution des dispositions et de se renseigner si une partie de la TVA peut être récupérée par le SDIS si elle ne l'a pas déjà été par le propriétaire.

Monsieur SARDELLA demande si une partie des loyers pourra être déduite lors de la vente.

Monsieur JULIEN va prendre l'attache de la DGFIP pour toutes ces questions.

Au terme de ces échanges, le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Communication: Délégation pour attribuer les marchés publics à procédure adaptée (MAPA inférieurs à 90 000 € HT)

Dans le cadre de la délégation accordée au président par le Conseil d'administration en terme de marchés publics, les MAPA suivants ont été attribués, après négociation :

